



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget de la sécu : la Fédésap salue le vote de la hausse de la CSG sur le capital pour financer la branche autonomie

Le 8 décembre 2025, à Paris

La Fédésap, 1^{ère} fédération patronale des acteurs du domicile, se félicite de l'adoption, jeudi 4 décembre 2025 à l'Assemblée nationale, de l'amendement¹ du Gouvernement créant une contribution financière pour l'autonomie et fléchant 1,5 Md€ de CSG (Contribution sociale généralisée) vers la branche autonomie gérée par la CNSA. « *Pour le secteur de l'autonomie, c'est un peu Noël avant l'heure* », déclare Frank Nataf, Président de la Fédésap.

Une affectation à la branche autonomie : une vraie victoire de gouvernance

L'amendement relève de 1,4 point - de 9,2 à 10,6 % - la CSG sur les revenus du capital et certains produits d'épargne financière, pour un rendement attendu de 1,5 Md€, intégralement affecté à la branche autonomie.

C'est un choix politique important. Le Gouvernement avait initialement envisagé de transmettre ces moyens directement aux départements, dans le prolongement de la réflexion engagée par le Premier ministre Sébastien Lecornu sur une gouvernance de l'autonomie confiée aux conseils départementaux. La Fédésap, aux côtés d'autres fédérations du domicile, s'y est fermement opposée, défendant l'idée d'un pilotage national via la CNSA. Pour la Fédésap, ce choix de flécher ces ressources vers la CNSA confirme qu'une politique nationale de l'autonomie ne peut pas être abandonnée aux seules logiques départementales.

Une avancée, mais un compromis en « demi-format »

L'amendement gouvernemental modifie l'article 6 bis du PLFSS. En première lecture, l'Assemblée avait adopté une hausse de CSG sur les revenus du capital portant sur des recettes attendues de 2,7 Md€. Le compromis finalement retenu ramène l'effort à 1,5 Md€, soit 1,2 Md€ qui se sont « évaporés » au fil de la négociation, via de nombreuses exclusions (assurance-vie, PEL, PEA, revenus immobiliers, etc.) visant à protéger l'essentiel de l'épargne populaire, mais réduit d'autant les marges de manœuvre.

La Fédésap salue, en responsabilité, le fait que l'épargne finançant l'investissement et l'innovation des entreprises soit préservée, mais rappelle que 1,5 Md€ « pour tout faire » reste finalement peu au regard des besoins du virage domiciliaire, des EHPAD,

¹ : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/2141/AN/1104>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

des aidants, du handicap, de la mobilité des intervenants et des autres priorités affichées par le Gouvernement.

À titre d'ordre de grandeur, le recrutement annoncé de 4 500 professionnels en EHPAD pourrait absorber autour de 1 Md€ par an. Il ne resterait donc qu'environ 500 M€ pour le domicile, l'APA, la PCH, les aidants et les autres actions.

« *Si les deux tiers de cette nouvelle ressource partent en EHPAD, le domicile restera le parent pauvre, alors même que tous les Français souhaitent vieillir chez eux* », alerte Frank Nataf.

Une ressource nouvelle ne remplace pas une vision d'ensemble

La Fédésap tient à le dire clairement : 1,5 Md€, c'est une bonne nouvelle, mais c'est aussi la politique des petits pas au regard du « tsunami gris » à venir. Les projections de l'Insee et de la Drees² montrent que le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie va bondir d'ici 2030 puis 2050, mettant sous tension l'ensemble du système.

La création d'une contribution financière pour l'autonomie au détour d'un amendement ne saurait tenir lieu de stratégie.

La Fédésap appelle donc à la tenue d'une véritable conférence nationale de l'autonomie et d'une loi « Grand âge » de programmation, avec une trajectoire pluriannuelle de financement, des objectifs clairs de développement du domicile et des arbitrages explicites domicile / EHPAD.

Contact presse :
Julien JOURDAN
Directeur général de la Fédésap
06 30 54 96 83
jjourdan@fedesap.org

² : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/700-000-seniors-en-perte-dautonomie-supplémentaires-dici-2050>